



Pour diffusion immédiate : 22/09/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL SIGNE UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE VISANT À PROTÉGER LES NEW-YORKAIS CONTRE DES INONDATIONS DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES ET EXTRÊMES

La disposition législative (S.5186-A/A.5221-A) demande au Département de la préservation de l'environnement de donner la priorité aux solutions fondées sur la nature pour stabiliser les littoraux

La disposition législative (A.1967/S.5400) exige la divulgation des inondations lors de l'achat d'un logement

La gouverneure Kathy Hochul a signé aujourd'hui une disposition législative visant à protéger les New-Yorkais des inondations, alors que les orages deviennent de plus en plus fréquents et extrêmes. La disposition législative (S.5186-A/A.5221-A) exige que le Département de la préservation de l'environnement (Department of Environmental Conservation) mette en œuvre des réglementations et des orientations portant sur des solutions fondées sur la nature pour la gestion du littoral. La disposition législative (A.1967/S.5400) oblige les vendeurs à informer les acheteurs d'un bien immobilier qu'il est situé dans une zone inondable ou qu'il a déjà été inondé. Cette disposition législative souligne l'engagement de la gouverneure Hochul en faveur de la résilience climatique et de la sécurité des New-Yorkais.

« Aujourd'hui marque une avancée monumentale dans notre mission de protection des New-Yorkais contre les impacts du changement climatique et des événements météorologiques extrêmes », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Cette disposition législative souligne notre engagement à restaurer les habitats naturels, qui constituent notre plus grande barrière naturelle contre les inondations extrêmes, et à préserver les New-Yorkais des dangers à long terme des inondations. »

La disposition législative (S.5186-A/A.5221-A) modifie la loi sur la préservation de l'environnement afin d'obliger le Département de la préservation de l'environnement (Department of Environmental Conservation, DEC) à autoriser et à encourager l'utilisation de solutions naturelles pour stabiliser les littoraux sujets aux marées dans l'État et prévoit que ces solutions doivent être prises en compte lors de la promulgation et de la mise en œuvre des règles et réglementations y afférentes.

Shelley B. Mayer, sénatrice d'État, a déclaré : « Après l'ouragan Ida, de nombreux électeurs m'ont demandé de l'aide pour réparer les dégâts causés par les inondations. J'étais heureuse que mon bureau puisse aider des individus, mais l'impact systémique du changement climatique exige beaucoup plus. Face à l'augmentation des risques d'inondation et des dangers liés au changement climatique, il est essentiel de prendre des mesures proactives. Les littoraux vivants peuvent protéger contre les inondations, améliorer la qualité de l'eau et renforcer notre résilience. Je remercie la gouverneure Kathy Hochul d'avoir promulgué cette importante disposition législative. Je remercie également mon collègue membre de l'Assemblée, Steve Otis, d'avoir défendu cette disposition législative à l'Assemblée, ainsi que Save the Sound et Riverkeeper d'avoir inspiré ce projet de loi dans le cadre de leurs efforts de lutte contre le changement climatique et d'avoir travaillé avec mon bureau sur cette disposition législative. »

Steven Otis, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Les principes du littoral vivant sont essentiels pour améliorer la résilience côtière, réduire les impacts des inondations, prévenir l'érosion du littoral et protéger les habitats naturels. Nous remercions la gouverneure Kathy Hochul, le Département de la préservation de l'environnement de l'État de New York, Riverkeeper, The Nature Conservancy, Save the Sound et les autres groupes environnementaux qui soutiennent ces politiques importantes. Il s'agit d'une disposition législative importante pour les communautés côtières qui contribuera à faire progresser les politiques fondées sur la nature à un moment où des pratiques saines sont nécessaires. »

La disposition législative (A.1967/S.5400) établit un « droit de savoir » sur les risques d'inondation pour les acheteurs de maisons. Auparavant, les vendeurs pouvaient choisir de faire bénéficier l'acheteur d'un crédit de 500 dollars à la clôture de la transaction et l'obligation d'information était levée. Cette disposition législative élimine la « disposition relative au crédit » et exige la divulgation d'informations concernant les risques d'inondation, les antécédents en matière d'inondation et l'assurance contre les inondations dans le cadre des transactions immobilières.

Brad Hoylman-Sigal, sénateur d'État, a déclaré : « Pendant la Semaine du climat à New York, nous sommes particulièrement attentifs aux effets dévastateurs de la crise climatique dans nos communautés locales, notamment aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations. En réponse à cette nouvelle réalité, la disposition législative relative à la divulgation des informations sur les inondations qui est signée aujourd'hui exige que des informations sur les risques d'inondation soient fournies aux acheteurs de logements, leur donnant ainsi les outils nécessaires pour faire des achats en connaissance de cause. Je suis extrêmement reconnaissant à la gouverneure Kathy Hochul d'avoir signé cette disposition législative pendant la Semaine du climat, ainsi qu'à la cheffe de la majorité au Sénat, Andrea Stewart-Cousins, et au promoteur de notre disposition législative à l'Assemblée, Bobby Carroll. »

Robert Carroll, membre de l'Assemblée, a déclaré : « Alors que nous nous efforçons de lutter contre le changement climatique, nous devons également prendre des

mesures en réponse aux dommages qu'il cause. Je suis heureux de voir la gouverneure Hochul signer ma disposition législative A.1967/S.5400, qui aidera les New-Yorkais en veillant à ce qu'ils disposent des informations nécessaires pour protéger au mieux leurs maisons contre les inondations au moment de l'achat d'un logement. »

Jeremy Cherson, responsable principal des affaires gouvernementales chez Riverkeeper, a déclaré : « La signature par la gouverneure Hochul de la loi Living Shorelines Act et de la disposition législative sur la divulgation des risques d'inondation marque une avancée majeure pour la résilience climatique dans l'État de New York. La gestion responsable des littoraux le long des voies d'eau sujettes aux marées, telle qu'elle est envisagée dans la loi Living Shorelines Act, contribuera à garantir que les décisions d'autorisation soutiennent les littoraux naturels qui fournissent un habitat à la faune et à la flore ainsi qu'une protection contre les inondations pour les communautés. Grâce à la divulgation des risques d'inondation, l'État de New York renforcera la transparence des risques climatiques sur son marché immobilier, en donnant aux acheteurs des informations sur les risques d'inondation de leur propriété potentielle. Je vous remercie, gouverneure Hochul, de reconnaître l'importance de nos littoraux dans la promotion de la biodiversité et la prospérité des communautés, ainsi que votre engagement en faveur de la divulgation des risques climatiques. »

David Ansel, vice-président de Save the Sound chargé de la protection de l'eau, a déclaré : « Après plusieurs années de travail, nous sommes ravis de voir les projets de loi Living Shorelines et Flood Disclosure devenir des lois. La signature de la gouverneure et le soutien massif de l'Assemblée législative montrent que les dirigeants de New York comprennent que nous devons prendre des mesures pour nous adapter aux tempêtes plus violentes et à l'élévation du niveau des mers liées au changement climatique. L'utilisation d'éléments naturels tels que la spartina endémique et les récifs coquilliers au lieu de structures en dur comme les digues est bénéfique pour les communautés riveraines, la faune et la flore ainsi que la qualité de l'eau. Assurer la transparence des risques d'inondation aide les individus et les communautés à prendre des décisions avisées pour leur avenir. Nous remercions la gouverneure Hochul et les promoteurs des projets de loi pour leur leadership. Nous sommes maintenant impatients de travailler avec des partenaires dans toute la région pour que les promesses de ces projets de loi se traduisent par des côtes et des communautés plus saines et plus résilientes. »

Roger Downs, directeur de la préservation de la section atlantique du Sierra Club, a déclaré : « Il ne fait aucun doute que les ravages du changement climatique continueront à frapper les côtes et les voies d'eau intérieures de New York avec des inondations et des ondes de tempête de plus en plus sévères. Les tentatives de durcissement de nos côtes par des digues coûteuses ne feront qu'exacerber le problème de l'érosion, car l'aménagement en dur intensifie la déstabilisation des propriétés, des plages et des digues environnantes. Nous félicitons la sénatrice Mayer et le membre de l'Assemblée Otis d'avoir établi un schéma directeur pour donner la priorité aux solutions fondées sur la nature pour lutter contre l'élévation du niveau de la

mer et les inondations. En signant cette loi, la gouverneure Hochul s'appuie sur une tradition de gestion inspirée des écosystèmes, à commencer par la loi sur les obligations, d'un montant de 4,2 milliards de dollars, et les nouvelles protections globales des zones humides, toutes deux conçues en partant du principe que New York sera plus résiliente face au changement climatique si nous protégeons et améliorons la mosaïque d'écosystèmes qui nous protègent. »

Joel Scata, avocat du Conseil de défense des ressources naturelles pour les initiatives relatives à l'eau, a déclaré : « Trop de propriétaires n'apprennent la propension de leur propriété à être inondée qu'après avoir subi de multiples catastrophes. C'est pourquoi la décision de l'État de New York de divulguer ces risques est si importante. Ce projet de loi contribue grandement à donner aux acheteurs de logements les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant l'un des investissements financiers les plus importants de leur vie, à savoir leur logement. En 2021, à New York, 7 645 maisons ont été achetées alors qu'on estimait qu'elles avaient déjà été inondées, et les dommages causés par les inondations pour ces maisons vendues sont estimés à plus de 23 millions de dollars par an. »

Jessica Ottney Mahar, directrice de la politique et de la stratégie de Nature Conservancy pour l'État de New York, a déclaré : « Nature Conservancy félicite la gouverneure Hochul d'avoir promulgué une disposition législative qui reconnaît l'importance de travailler avec la nature, des plages et des dunes aux zones humides d'eau douce et aux marais salants, pour protéger les personnes, la faune et les infrastructures dans notre climat changeant. Les littoraux naturels sont un élément essentiel de l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des villes et villages de l'État de New York. The Nature Conservancy applaudit les auteurs du projet de loi, la sénatrice Mayer et le membre de l'Assemblée Otis, pour leur dévouement et leur leadership sur cette question importante. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)